

Institut International de Recherches pour la
Paix à Genève

Lettre du GIPRI n° 25

Editorial

Guerre et paix, hier et demain

Le cœur de cette Lettre du GIPRI n° 25 est une réflexion fondamentale sur la guerre et la paix, hier, aujourd'hui et demain.

Survenus juste avant la parution de cette Lettre, les attentats du vendredi 13 novembre 2015, à Paris, nous rendent la guerre de plus en plus proche. J'évoquais cette nouvelle situation d'intrication renforcée des questions de sécurité intérieure et des relations internationales sur la RTS, le 5 janvier, soit deux jours avant le début des attentats parisiens*. Notre condamnation de ce fanatisme sanglant, notre compassion envers les victimes ne nous dispense pas de lucidité vis-à-vis des responsables politiques (confortés par des experts approximatifs) qui, par incurie, ont nourri ce type de violence et l'alimentent encore. Nous y reviendrons.

Dans son texte « Les raisons de la guerre, la raison contre la guerre », Bruno Arcidiacono recense dans l'histoire quatre catégories de motivations à prendre les armes : la guerre naturelle, la raison sécuritaire, la raison acquisitive ou économique, la raison juridique. Ces « raisons » sont des justifications, des prétextes, car l'abolition de la guerre est un impératif intellectuel avant que d'être moral.

La note de lecture de Patrick Ménager sur le livre de Bernard Maris *L'homme dans la guerre*, incarne la polarité guerre /paix dans les figures contrastées d'Ernst Jünger et de Maurice Genevois. La guerre et la paix se partageraient-elles le cœur de chacune de nous ? Tandis que la note de lecture sur le livre *Le commerce, c'est la guerre*, renvoie à la « raison acquisitive », évoquée par Arcidiacono.

Soucieux de projeter dans l'avenir la réflexion collective internationale sur la paix, le GIPRI lance une vaste étude dont le thème est « Quelle paix pour quel ordre du monde ? » Le projet sollicite les éclairages de chercheurs des principaux continents. Les valeurs sont-elles vraiment universelles ? A quelles conditions a priori ou a posteriori ? Dans quelles limites ? La raison occidentale est-elle universelle ? Quelles sont les alternatives ? Quels sont les enjeux ? Kseniia Fontaine et Isabelle le Marois présentent un résumé de l'étude, financée par la Loterie Romande.

Les autres textes témoignent des mêmes interrogations ainsi que de la vivacité de notre Institut de recherches pour la Paix.

- ◆ Editorial..... 1
- ◆ Quelle paix pour quel ordre du monde2
- ◆ Les raisons de la guerre, la raison contre la guerre3
- ◆ Soudan du Sud: Les femmes contribuent à la paix.....8
- ◆ L'homme dans la guerre.....10
- ◆ Le commerce, c'est la guerre.....11
- ◆ Nouvelles du GIPRI...13

« La paix n'est pas l'absence de guerre, c'est une vertu, un état d'esprit, une volonté de bienveillance, de confiance, de justice »

- Spinoza

Nos pensées vont aux victimes parisiennes, aux habitants courageux qui ont prodigué leur hospitalité, leurs soins, leur appui, qui offrent leur sang.

Bonne lecture !

*Gabriel Galice,
Président du Conseil de
Fondation*



*<https://www.rts.ch/la-1ere/programmes/invite-du-journal/6416216-gabriel-galice-president-de-la-fondation-gipri.html>

Quelle paix pour quel ordre du monde ?

Le projet «*Quelle paix pour quel ordre du monde ?*», que nous venons de lancer, a pour but de mettre à la disposition de la communauté académique, des décideurs ainsi que de tous les citoyens, toute une série d'informations pertinentes, d'opinions, de concepts et de pensées sur l'ordre mondial d'aujourd'hui et celui des prochaines décennies.

L'esprit qui l'anime est de prendre du recul pour saisir les enjeux, présents et à venir, en termes d'ordre international et de paix mondiale. Les divergences nationales ou continentales tiennent aux États et aux représentants des peuples et à leurs différences de conceptions, de représentations et d'intérêts, matériels et immatériels. Les divergences sont conceptuelles, sémantiques, symboliques, politiques, économiques, militaires. Elles peuvent conduire à des conflits de basse ou de haute intensité, locaux, régionaux ou mondiaux. Il s'agit d'abord de mesurer ces différences et divergences, en évitant plusieurs postures récurrentes, dont l'occidentocentrisme n'est pas la moindre. En définitive, notre intention est de dégager des lignes de force et des scénarios prospectifs, sortant si possible des sentiers battus; de susciter un remue-méninge (*Brainstorming*) sur Internet d'abord, *in situ* ensuite. L'objectif complémentaire est de constituer un réseau international (informel ou non, ce sera selon) de chercheurs et d'organismes, tels que les *think-tanks*, assumant leurs singularités et leur liberté.

Pour prendre la mesure de ces différences et divergences notre méthode consiste à interroger isolément une quinzaine de chercheurs des cinq continents, puis de confronter leurs vues. L'interrogation se fera sur la base d'un canevas élaboré et de

références bibliographiques qui seront ensuite complétées et nourries par les chercheurs.

L'échange d'informations corroborées, de références et d'arguments est au cœur de notre projet. Nous souhaitons éviter les clichés, les stéréotypes en stimulant une pensée courageuse, dans la lignée de la formule de Kant : «*Sapere aude*».

Les questions de recherche du projet dans sa globalité sont vastes: Qu'est-ce que la paix? Qu'est-ce que l'ordre du monde? Les notions de *nations* et d'*empires* ont-elles une pertinence? Que pèsent les États? Comment territoires et réseaux s'articulent-ils dans la formation du monde? Quelles sont les modalités, finalités et limites de la mondialisation? Comment identifier les facteurs belligènes? Comment renforcer la paix?

Le projet, d'une durée de douze mois, se terminera par un colloque à Genève fin 2016. Les langues de travail du projet sont le français et l'anglais. Des publications suivront ces travaux.

Le GIPRI est l'institution organisatrice du projet, qui bénéficie du soutien financier de la Loterie Romande*. Le pilotage conceptuel et stratégique est assuré conjointement par le Prof. Mohammad-Mahmoud Ould Mohamedou, politologue et directeur adjoint du Geneva Center for Security Policy, et par le Dr. Gabriel Galice, Président du Conseil de Fondation du GIPRI.



Avec le soutien de la



Les raisons de la guerre, la raison contre la guerre

C'est un filon littéraire riche et fort ancien que celui des projets de pacification de l'Europe, ou de la Terre entière, communément dits « plans de paix perpétuelle ». Depuis le Moyen Âge, et particulièrement aux XVIII^e et XIX^e siècles, une foule d'auteurs se sont essayés à l'exercice – certains célèbres, tels le duc de Sully, l'abbé de Saint-Pierre, Kant ou Saint-Simon, d'autres moins connus ou tout à fait obscurs. Les deux grandes expériences du XX^e siècle en matière de nouvel ordre mondial, le Pacte de la Société des Nations et la Charte des Nations Unies, appartiennent de plein droit à cette tradition intellectuelle. Ses représentants, que l'on confond souvent avec les utopistes, dressent en réalité une critique argumentée du système international de leur époque, dans lequel ils voient la racine du mal, et proposent de le remplacer par tel ou tel autre modèle, susceptible selon eux de pacifier durablement les relations internationales. Contrairement aux utopistes, ils ne présentent pas à leurs lecteurs le rêve d'un ordre idéal situé dans une contrée imaginaire, la nouvelle Atlantide, les États de la Lune ou l'île de Nulle-Part, mais leur proposent des recettes pour transformer l'ordre existant ; ils leur offrent les croquis d'un monde nouveau, enfin pacifié, et les assortissent des instructions de montage. Aussi convient-il de les classer selon l'architecture de la solution suggérée ; autrement dit, selon le « type de paix » que chacun d'eux préconise¹.

Mais si les auteurs de ces écrits nous apprennent comment la droite raison pourrait mettre fin à la guerre – par une réorganisation radicale des rapports entre les peuples –, beaucoup d'entre eux nous disent aussi pourquoi une raison imparfaite

ou dévoyée pousse les nations à s'en prendre les unes aux autres. Ce n'est donc pas seulement par la manière dont ils pensent la paix qu'on peut les répertorier, mais aussi par celle dont ils ont pensé la guerre et ses causes. Eux tous condamnent, et voudraient corriger, le caractère anarchique du système international : l'état sauvage et primitif qui autorise les États à recourir à la violence, voici à leurs yeux la « cause permissive » de la guerre. Mais quelle en est la « cause finale » ? Quelles sont les motivations qui poussent le prince à prendre les armes ? En comparant leurs textes à cet égard, on pourrait identifier quatre grandes catégories.

1. La guerre naturelle. Certains de ces pacifistes pensent que la cause permissive *suffit* à expliquer la récurrence des guerres, car ces dernières n'ont aucune cause finale, point de véritables raisons – celles qui passent pour telles ne sont que des prétextes. La guerre est un phénomène foncièrement irrationnel, une activité qui tient à l'animalité de l'être humain, à « notre bestialité et notre mauvaistié », pour citer un mémorialiste du XV^e siècle². Si les hommes s'y adonnent, ce n'est pas par calcul (juste ou faux) et dans un dessein donné, mais parce qu'ils sont faits ainsi. C'est une pulsion inhérente à leur nature : elle y est génétiquement ou culturellement inscrite. Ils ne se battent pas pour atteindre un but, ils s'inventent des buts pour pouvoir se battre. Les frontières permettant de distinguer entre *Nous* et *les Autres* changent selon les époques, les régions et les conditions politiques, elles sont tour à tour claniques, tribales, ethniques, étatiques, nationales, religieuses, idéologiques ; mais si variables que puissent être les critères employés pour définir l'ennemi, ce dernier est toujours « naturel ».

Pareille philosophie est professée, en premier lieu, par ceux qu'on pourrait appeler les bellicistes, les laudateurs de la guerre (qui d'après eux est une bonne chose pour les sociétés et pour l'espèce),

¹Voir Bruno Arcidiacono, *Cinq types de paix. Une histoire des plans de pacification perpétuelle (XVII^e-XX^e siècles)*. Paris, PUF, 2011.

²*Mémoires de Messire Philippe de Comines*, tome I, livre V, ch. 18 (Londres/Paris, Rollin, 1747, p. 330).

³Pour un exemple récent cf. Christopher Coker, *Can War Be Eliminated ?* Cambridge, Polity Press, 2014.

ainsi que par les fatalistes (ce n'est pas nécessairement un bien, mais on ne saurait l'éliminer)³. Le naturalisme a aussi cours, toutefois, chez certains pacifistes : d'après eux la guerre, quoique naturelle, est à la fois mauvaise et éliminable. Même les penchants les plus profonds de l'âme humaine, en effet, peuvent être, sinon déracinés, du moins inhibés ou contenus. Face à une pulsion instinctuelle on ne réussira pas à argumenter, mais on arrivera à réprimer. Telle est bien, au sein de l'État, la fonction première des institutions politiques et judiciaires : elles interdisent aux particuliers la violence mutuelle et leur imposent la paix, par la force si nécessaire. Une organisation appropriée des rapports internationaux pourrait (et devrait) la dicter aux États.

D'autres, parmi nos auteurs, estiment que la démarche naturaliste n'apporte pas grand-chose à la compréhension du phénomène de la guerre : soit parce que l'être humain, de par sa nature, n'est point mauvais mais bienveillant (ne naît-il pas, observe Érasme, inapte au combat, démuné qu'il est, contrairement à d'autres animaux, d'armes offensives et défensives ?) ; soit parce qu'il est les deux choses ensemble, pugnace *et* coopératif (à sa

*Selon ces pacifistes, l'expression
« raisons de la guerre » n'est pas un
oxymore*

naissance, rectifie Grotius, il n'est certes pas pourvu d'armes mais il est capable de s'en procurer, « c'est un animal né pour la paix et pour la guerre », et Pufendorf de le définir à son tour comme « un animal [...] hors d'état de se conserver sans le secours de ses semblables », et en même temps « prompt à [leur] nuire »).⁴ Dans la première hypothèse, c'est la paix qui est naturelle, tandis que la guerre constitue l'anomalie à élucider ; dans la seconde, puisque la nature rend compte aussi bien de la paix que de la guerre, elle

n'explique rien. Et dans une hypothèse comme dans l'autre, si les hommes prennent les armes, allant contre leur propre nature ou suivant un de ses côtés contre l'autre, c'est obligatoirement pour un motif. Selon ces pacifistes, l'expression « raisons de la guerre » n'est pas un oxymore. La guerre peut avoir des raisons, et parfois de bonnes raisons : aussi s'agit-il de montrer aux intéressés qu'elles ne sont telles qu'en apparence. Avant de leur montrer les méthodes grâce auxquelles l'intelligence humaine pourrait pacifier le monde, il faut les persuader qu'elle recommande inmanquablement de le faire, qu'elle préfère toujours la paix à la guerre.

2. La raison sécuritaire. C'est la première de ces « raisons » ou « causes finales » du recours à la violence armée : celle qui légitime la guerre entreprise par une nation quand elle ne voit pas d'autre (ou de meilleur) moyen pour assurer sa survie, ou son intégrité territoriale, ou son indépendance politique face à la menace d'une autre nation. *Lato sensu*, c'est aussi la raison qui justifie les guerres dites « pour l'équilibre » : elle nous conseille d'employer la force contre un voisin qui ne nous menace pas encore, mais qui monte en puissance et pourrait nous nuire ultérieurement ; il faut alors l'attaquer avant qu'il ne soit trop tard, c'est-à-dire avant qu'il ne devienne assez irrésistible pour nous réduire impunément à sa merci. Tel est le but que Thucydide avait prêté à la guerre des Spartiates contre l'impérialisme des Athéniens, et que vingt-trois siècles plus tard Thomas Mann attribue à celles des Prussiens (aussi bien la guerre de Sept Ans que le premier conflit mondial) contre les coalitions visant à les encercler.⁵

La raison sécuritaire est au centre de la pensée hobbesienne. Contrairement à une idée répandue, qui associe Hobbes à l'adage *homo homini lupus*, pour lui la guerre est due non pas à notre nature,

⁴Érasme de Rotterdam, *Querela Pacis* (Leyde, 1628, p. 223) ; Hugo Grotius, *Le droit de la guerre et de la paix*, Livre I, ch. 2, § 1.5 (Leyde, 1759, tome I, p. 68) ; Samuel von Pufendorf, *Le droit de la nature et des gens*, livre II, ch. 3, § 15 (Bâle, 1771, tome I, p. 219).

⁵Cf. son essai de 1914, *Frédéric et la grande coalition (un abrégé pour aujourd'hui et l'heure actuelle)*, dans le recueil *Les Maîtres*. Paris, Grasset, 1979, pp. 13-66.

mais à la nature qui nous entoure : l'homme n'est, à proprement parler, ni bon ni méchant, s'il s'attaque à ses semblables ce n'est point parce qu'il est naturellement agressif, un loup pour les autres hommes, c'est pour assurer sa survie, pour se protéger d'eux. Dans un monde de pénurie, sans lois et sans autorités de garantie, où le seul « droit naturel » est celui de tout faire pour prolonger son existence autant que possible, fût-ce au détriment des autres, chacun doit s'attendre à une agression de son voisin, et peut donc l'agresser lui-même si les circonstances s'y prêtent. La voix de la prudence nous dit que la meilleure méthode pour vivre

longtemps est que chacun *renonce* à la violence, mais pas avant d'avoir obtenu l'assurance que tous les autres feront de même. Telle est la guerre hobbesienne « de tous contre tous », non le produit inéluctable de la nature humaine mais l'effet de notre légitime incertitude quant au bon sens de nos semblables : et cette incertitude peut être levée grâce à l'emploi de la droite raison. Le résultat en est le pacte social qui fonde l'État et qui constitue, en fait, un traité de paix perpétuelle conclu entre voisins et garanti par l'épée du souverain.⁶ Bien entendu, chez Hobbes le *status naturæ*, c'est-à-dire l'état de guerre constante auquel les individus ont mis fin en créant la Léviathan, continue à régner entre les différents Léviathans ; ses épigones, toutefois, vont faire un pas de plus et invoquer un contrat social universel, un traité de paix permanente souscrit par tous les princes et garanti par des autorités autres que les parties contractantes et supérieures à elles – des institutions fédérales européennes ou mondiales, par exemple.

3. La raison acquisitive ou économique. C'est celle qui justifie la guerre entreprise par une nation quand elle ne voit pas d'autre (ou de meilleur) moyen que la force pour se procurer un bien

qu'elle convoite ou dont elle croit avoir grand besoin. Cette motivation remonte à l'aube de la culture occidentale.⁷ Grâce à la guerre, lit-on dans le neuvième chant de l'*Iliade*, de grandes richesses peuvent changer de mains, l'un peut arracher à l'autre troupeaux, trépieds et chevaux à la belle crinière. Pour bien de nos auteurs, l'*utilité* est le premier but concevable de la guerre, sous les deux formes que la raison acquisitive peut assumer, la quête du « profit » ou de l'« honneur »⁸, c'est-à-dire d'un gain matériel ou immatériel (de statut, de gloire, de prestige).

*La meilleure méthode pour vivre
longtemps est que chacun renonce à
la violence*

Et cependant, ajoutait déjà le poète antique par le biais d'un de ses héros, tous les trésors que renferment les murs de Troie ne valent pas la vie humaine, car le bétail et les objets précieux sont pris et repris alors que la vie ne revient pas, rien ne peut la rappeler une fois qu'elle s'est échappée d'entre nos lèvres. Ce passage du poème préfigure le contre-argument pacifiste – et c'est d'autant plus remarquable qu'on le trouve dans l'œuvre de l'esprit humain qui constitue le premier hymne à la terrible beauté de la guerre, et dans la bouche du plus féroce des tueurs, Achille lui-même. Si l'allocution du guerrier achéen présente en effet, d'un côté, un des motifs apparemment rationnels du recours à la force, l'appropriation expéditive du patrimoine d'autrui, il ébauche de l'autre côté le discours de la vraie raison, qui disqualifie ce motif au moyen d'une analyse coûts-bénéfices : pour formidables que soient les richesses que la guerre nous promet, le prix qu'elle réclame est, *dans tous les cas*, encore plus élevé.

Pendant des siècles les adeptes de la paix broderont sur ce thème. Au regard de la raison économique, le jeu des armes ne vaut jamais la chandelle. Pour les individus il n'est pas raisonnable

⁶Thomas Hobbes, *Leviathan*. London, A. Crooke, 1651.

⁷Et pas seulement occidentale : il semblerait qu'un des mots sanskrit pour désigner l'envie de se battre ou la bataille (*gavisti*) signifie étymologiquement « désir de bétail » (Robert E. Hume, « Hinduism and War », *The American Journal of Theology*, XX, 1, 1916, p. 31).

⁸Selon la typologie proposée par Émeric Crucé dans *Le nouveau Cynée*. Paris, J. Villery, 1623.

de faire la guerre car, comme le note Homère, c'est le souffle de la vie qu'ils y risquent, mais pour les princes et les peuples aussi c'est une activité fort peu judicieuse. L'abbé de Saint-Pierre le rappelle aux souverains : ce qu'ils pourraient y perdre, leurs trônes et leurs États, vaut toujours davantage que ce dont ils espèrent s'emparer ; Jeremy Bentham, parmi beaucoup d'autres, le prêche aux nations : les profits qu'elles s'imaginent (à tort) en retirer en cas de victoire, et à grands frais, pourraient être acquis, avec certitude et sans aucuns frais, par la division du travail et le commerce international. On peut « gagner » une guerre, mais on ne gagne rien qui vaille par la guerre. À bien y regarder, affirme Bentham, « les intérêts des nations ne sont nulle part réellement en conflit » ; s'ils donnent parfois cette impression, c'est qu'on les a mal interprétés.⁹

4. *La raison juridique.* C'est celle qui justifie les guerres chaque fois qu'elles sont déclarées par une nation qui pense avoir été victime d'un tort et n'aperçoit pas d'autre (ou de meilleur) moyen pour redresser l'injustice subie, pour obtenir réparation et éventuellement pour punir le coupable. La bonne cause est une des trois conditions de la *guerre juste*

qu'énonçait au XIII^e siècle Saint Thomas d'Aquin,¹⁰ et

On peut « gagner » une guerre, mais on ne gagne rien qui vaille par la guerre.

cette construction intellectuelle a été reprise par les fondateurs du droit international. Ce dernier n'interdit pas la guerre. Sans autoriser les nations à l'utiliser à tout propos, il ne la leur défend pas catégoriquement ; il vise, en fait, à la « juridiser » en fixant, d'une part, les exigences nécessaires pour y recourir (*ius ad bellum*), et d'autre part la manière acceptable de la mener (*ius in bello*). Au

sein de l'État, le particulier n'est jamais autorisé à tirer l'épée, puisqu'il peut compter sur les tribunaux et sur la force publique pour rétablir son bon droit. Les États souverains, en revanche, n'ont au-dessus d'eux, en cas de différend, ni juges constitués ni autorités politiques, et ne sauraient s'adresser à un arbitre que d'un commun accord. Aussi la violence peut-elle constituer l'*ultima ratio* dont dispose, pour se faire justice, le prince qui s'estime indûment lésé. Le redressement des torts subis, proclament ces juristes (Vattel par exemple), est un droit naturel, et parfois les États n'ont pas d'autre moyen que la guerre pour l'exercer.¹¹ Si antiéconomiques que puissent être toutes les guerres, il faut distinguer entre celles que l'on fait de bonne foi, pour servir une cause juste, et les autres. Les premières sont conformes à la raison juridique, dès lors permises si, par ailleurs, on les mène dans ce seul but et avec des moyens proportionnés.¹²

Face à cette logique, les pacifistes ont aligné plusieurs contre-arguments, dont le premier, pragmatique, est bien résumé par Érasme : « *Cui non videtur sua causa iusta ?* ». ¹³ La cause poursuivie n'est pas d'une grande utilité comme critère de distinction entre les belligérants car, d'ordinaire, on croit de chaque côté à la bonté de la sienne ; dans bien des guerres, ceux qui s'entre-égorgent sont également persuadés que ce faisant, ils servent la justice. Une autre objection, que l'on trouve toujours sous la plume d'Érasme, est d'ordre moral ou humanitaire : les titres bafoués sont, la plupart du temps, ceux dont le souverain se prévaut sur telle province, tel domaine ou telle prérogative, et à tout droit du maître, que la guerre pourrait éventuellement restaurer, s'en oppose un autre, que la guerre violerait à coup sûr :

⁹Cf. son « Plan for an Universal and Perpetual Peace » (in *The Works of Jeremy Bentham*. Edinburgh, W. Tait, vol. II, 1843, p. 559). Saint-Pierre est l'auteur d'un monumental *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe* (Utrecht, A. Schouten, 2 vols, 1713), que Rousseau abrègera et popularisera.

¹⁰ Dans sa *Summa theologica*, Part II.2, Question 40 (cf. www.corpusthomicum.org).

¹¹ Emer de Vattel, *Le droit des gens*, Livre II, ch. 4 et Livre III, ch. 1 (Londres, 1758, tome I, p. 295 et tome II, p. 2)

¹² Les conditions de la guerre juste sont donc, outre l'*auctoritas legitima* de celui qui la déclare, la *causa iusta*, l'*intentio bona* et le *modus rationabilis* (ainsi les récapitulait le cardinal Bellarmino dans *De officio principis christiani*. Anvers, 1619, pp. 136-7).

¹³ « De bello suscipiendo » in *Institutio principis christiani* (Leyde, 1628, p. 201).

¹⁴ Dans son célèbre opuscule *Zum ewigen Frieden*. Königsberg, F. Nicolovius, 1795.

le droit des sujets à la prospérité et à la vie. Faut-il pour autant qu'un prince abandonne ce qu'il croit honnêtement être son bon droit ? Mais est-il conséquent qu'il le poursuive par la force militaire ? C'est une objection de principe, formulée de manière particulièrement mémorable par Kant,¹⁴ qui constitue la réfutation la plus péremptoire de la prétendue « raison judiciaire » de la guerre : la raison authentique, en effet, nous dit qu'il y a incompatibilité totale entre la guerre et le droit. La première est, par essence, le contraire exact du second : sur sa balance elle pèse les armements, non les arguments, et récompense la partie qui possède l'épée la plus tranchante et non celle qui a les meilleures thèses à faire valoir. Seul un juge impartial est conforme à l'idée de droit. L'épreuve du combat ne saurait être un instrument de justice, entre les peuples pas plus qu'entre particuliers. Il faut donc remplacer la guerre par le procès, le champ de bataille par l'enceinte du prétoire, et à cette fin on doit refonder le système international de sorte à donner aux États en litige une juridiction obligatoire, dont les verdicts seraient garantis d'une manière ou d'une autre – celle que suggère Kant est une « alliance pour la paix », fondement d'une « société des nations » (un *Völkerbund*, qu'il oppose à un *Völkerstaat*).

Bien que nos auteurs divergent sur la meilleur modèle de paix européenne ou mondiale, ils s'accordent pour penser que l'abolition de la guerre est un impératif intellectuel, avant que moral ; non sa « juridisation », comme l'entendaient Grotius ou Vattel : son éradication définitive des rapports humains. Et non parce qu'elle serait une activité simplement insensée, stupide, irrationnelle : elle ne l'est point, mais si bonnes que puissent paraître ses justifications, il est démontrable que la paix en a toujours de meilleures. Elle est plus propice que la guerre au but primordial de l'homme, l'auto-conservation, plus favorable à l'intérêt bien compris des peuples, car elle rapporte des bénéfices et

ne coûte rien, moins hostile à la justice, puisqu'elle ne donne pas systématiquement gain de cause au plus fort. Aussi, pour le dire avec Kant, « du haut de son tribunal la Raison, législatrice suprême, condamne absolument la guerre », elle la rejette autant comme voie de droit que comme moyen d'enrichissement ou de sécurité, « et fait de l'état de paix un devoir immédiat ».

Bruno Arcidiacono, IHEID

Dans la presse...

dans l'actualité...

LE TEMPS

“La résolution rapide de la crise syrienne, porte d'entrée d'un monde multipolaire”

Réflexions de Georges Corm et Gabriel Galice sur la crise syrienne (septembre 2015)

MONDE diplomatique

“La paix par la force ou par le droit”

Gabriel Galice sur les Nations Unies et le conservatisme des grandes puissances (juin 2015)

¹⁵*Ibidem* (édition française parue à Paris chez Fishbacher en 1880, p. 21).

Soudan du Sud: Comment les femmes contribuent à la paix*

Suite à l'éclatement du conflit sud-soudanais en décembre 2013 entre le gouvernement, dirigé par Kiir, et le chef rebelle Dr. Riek Macher, le Soudan du Sud, Etat nouvellement indépendant, à d'importants défis. Il doit ainsi faire face à la détérioration de la sécurité, une économie qui s'effondre, une société divisée par les alliances et les allégeances tribales, ainsi qu'à des atteintes à la propriété et à la vie des gens.

Bien que les affrontements aient lieu entre forces armées des deux leaders, ici les victimes sont bien les communautés humaines. Les femmes et les enfants sont les cibles principales des militaires et ce des deux côtés. Les femmes et les enfants du Soudan du Sud se retrouvent vulnérables, sans défense aucune. Les conflits, les conséquences des guerres, et atteintes aux droits de l'homme touchent aussi bien les hommes que les femmes, mais les femmes en souffrent de manière disproportionnée. Statistiquement, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être victimes d'abus domestiques, et dans l'état actuel des choses, les violences sexuelles ne font qu'augmenter. Chargées des enfants, les femmes doivent souvent rester à la maison alors que les hommes peuvent partir pour se mettre à l'abri ou se joindre aux combats.

Depuis la crise de décembre 2013, des groupes de femmes sud-soudanaises à différents niveaux et dans divers lieux, jouent un rôle vital pour appeler et œuvrer à la paix, néanmoins ces efforts n'étaient pas coordonnés. Aussi, à la suite de consultations entre femmes exerçant diverses responsabilités et travaillant pour la paix à Juba, ces dernières ont affirmé la nécessité de s'unir pour réfléchir sur les moyens de renforcer la voix des femmes dans le processus de paix, puis créé le Forum Mensuel des Femmes sur le processus de paix afin d'actualiser,

coordonner et partager leurs informations; exercer des pressions et préconiser l'inclusion et la participation des femmes dans le processus de paix, mais également d'assurer un suivi sur les activités et les problèmes concernant l'engagement des femmes dans ce processus. Le forum comprend environ 42 groupes de femmes et 81 femmes à titre individuel; 9 Etats sont représentés.

En réaction aux nombreuses violations des accords de cessation des hostilités, aux ajournements des négociations et à la signature d'accords instables, des leaders de la société civile sud-soudanaise, des femmes exerçant des responsabilités, des politiques et des chercheurs se sont unis pour défendre la paix au moyen du Forum Mensuel des Femmes sur le processus de paix. Celui-ci a alors tenu de nombreuses assemblées et organisé des événements, y compris une Procession et une Prière Nationale pour la consolidation de la paix, ainsi que la publication de diverses prises de position: lettre ouverte, communiqués de presse, déclaration de principes des femmes sur le processus de paix. Ceci a entraîné la reconnaissance des femmes par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), mais également la tenue de négociations de paix à Addis -Abeba sous les auspices du Bloc des femmes et, enfin, la reconnaissance des femmes comme des parties prenantes légitimes de l'Accord.

Après près d'un an de négociations, l'Accord de Paix sur la Résolution du Conflit dans la République du Soudan du Sud a été signé en août 2015. L'accord se focalise principalement sur le partage du pouvoir, si bien que nombre de questions restent sans réponse, spécifiquement toutes les questions liées aux femmes et à une transition inclusive. Les femmes sud-soudanaises envisagent que leur engagement permette de maintenir leur représentation et de faire entendre les voix des femmes, et ce dans la mise en œuvre de l'accord actuel ou de tout autre processus politique à venir y compris la consolidation de la paix.

*Vous pouvez consulter l'article dans sa version originale sur [le site du GIPRI](#)

Les médiateurs de l'IGAD ont permis à quatre femmes, «le bloc des femmes», de participer aux négociations mais uniquement en tant qu'observatrices: elles n'ont pu ni émettre des propositions pour changer le texte de l'accord, ni disposer de droit de vote dans des affaires significativement contentieuses telles que les responsabilités à l'égard des femmes victimes du conflit. Bien qu'il y eût des femmes déléguées d'organisations de la société civile et de groupes confessionnels, ainsi que représentant des parties au conflit parmi les participants aux négociations de paix, il n'y eut guère de consultations pour prendre l'avis des femmes au niveau communautaire en vue de leur inclusion dans les accords et le processus de paix. Les questions de fond concernant les femmes n'ont pas été traitées dans l'accord, notamment les violences à caractère sexiste et les agressions sexuelles.

Avec les violations continuelles de l'accord de cessation des hostilités, la désinformation et l'interprétation erronée du contenu de l'accord, la majorité du public, y compris les femmes, doivent s'activer pour que les parties au conflit soient tenues responsables de leurs actes et afin d'assurer l'application de l'accord de paix, en vue d'une paix stable et permanente.

Maintenant que l'accord est signé, il s'agit pour les femmes de réagir aux inégalités sexuelles dans l'Accord de Paix et les Processus de Paix: cela suppose: le renforcement de leur coordination, une analyse sexo-spécifique de l'accord et du processus de paix, et l'éducation des citoyens sur l'état de l'égalité entre hommes et femmes dans cet accord et ce processus, et ce au niveau du pays, des Etats et des communautés locales. C'est ainsi que l'on jettera les bases d'une plus forte inclusion des femmes dans la consolidation de la paix et la transition qui suivra.

Afin d'assurer que l'on s'attaque à ces inégalités et de veiller à ce que l'accord soit correctement exécuté, les femmes, dans tout le pays, devraient être prêtes à assurer un suivi de l'accord et à défendre l'inclusion et la participation des femmes dans les domaines clés de l'accord de paix: réformes légis-

latives et constitutionnelles, responsabilisation économique par l'établissement du Fond de Développement pour les Femmes, processus de rédaction de la constitution, réforme électorale, contrôle et évaluation de l'accord de paix. Tout cela permettra de traiter le problème de l'exclusion des femmes en unissant leurs voix des femmes à celles d'autres femmes, dirigeantes et responsables politiques.

Néanmoins, il faut également assurer une certaine sensibilisation et la diffusion d'information sur l'accord de paix au niveau du pays, des Etats et des communautés locales. Grâce à cette information, la société civile de tout le pays sera mieux informée et mieux à même de soutenir l'application de l'accord de paix et de plaider en sa faveur. Il faut tenir des réunions d'information sur l'accord à l'intention de toutes les femmes qui exercent des responsabilités, à tous les niveaux. C'est ce que les femmes sud-soudanaises sont actuellement en train de faire, et cela appelle un soutien continu.

Les femmes, sous l'égide du Forum Mensuel des Femmes, vont compiler les informations réunies lors des consultations menées dans les Etats, puis les partager avec les autres acteurs de l'accord, sur les points suivants: aperçu du contenu de l'accord de paix, mécanismes d'application, rôle des femmes dans l'accord de paix. Le but est d'intégrer le point de vue des citoyens (et tout spécialement celui des femmes) dans la mise en œuvre de l'accord afin de gagner en légitimité.

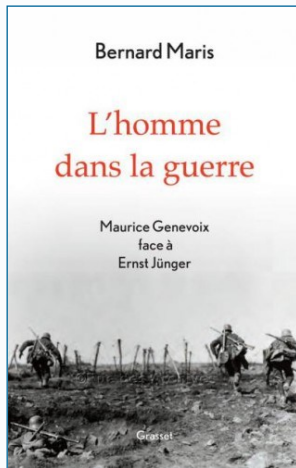
En conclusion, il y a encore tellement de choses que les femmes peuvent faire si elles veulent être les gardiennes des fruits de l'accord, jouir de la justice et vivre dans un environnement sécurisé et pacifié. Les femmes, représentant la moitié de la population sud-soudanaise, devraient pouvoir exercer une participation politique et faire entendre leur voix dans tous les processus démocratiques, y compris les révisions constitutionnelles et l'actuel processus de paix.

Sarah Abeja

Traduit de l'anglais par Isabelle Le Marois

Bernard Maris

L'homme dans la guerre, Maurice Genevoix face à Ernst Jünger*



Ce n'est ni l'économiste, ni le journaliste du Monde, ni l'« Oncle Bernard » de Charlie-Hebdo, mais c'est un Bernard Maris plus personnel, plus intime qui nous a laissé cet ouvrage fort, à la fois regard précis, sans concession, et réflexion humaniste sur la

guerre, la « grande », celle de 14-18. Intime parce qu'il évoque les souvenirs de son beau-père Maurice Genevoix dont il était très proche, et ceux de l'écrivain allemand Ernst Jünger dont il admirait l'œuvre littéraire. Le sous-titre « Maurice Genevoix face à Ernst Jünger » annonce la construction du texte.

Bien qu'ils ne se soient jamais rencontrés, les deux hommes furent tous les deux gravement blessés le 25 avril 1915, sur le même champ de bataille aux Eparges, près de Verdun. Ils avaient en commun des qualités de combattants, de meneurs d'hommes ainsi que d'intellectuels et d'écrivains, mais des personnalités radicalement opposés. Leurs destins se sont croisés, comme se croisent tout au long du livre leurs témoignages et leurs approches de la guerre, de l'humanité, de la vie et de la mort.

Bernard Maris brosse le portrait de deux caractères très différents, archétypaux, et l'on perçoit à travers eux, des conceptions qui, bien qu'ancrées dans un contexte spécifique, trouvent encore aujourd'hui un écho sidérant de vérité et de permanence. Il y a là quelque chose qui nous renvoie à Homère et aux grands récits classiques des

guerres helléniques.

Qui connaît suffisamment sa nature profonde pour savoir comment il se comporterait face à l'horreur d'une telle réalité qui repousse et brouille les repères communs de ce qui fait l'humanité ? C'est l'une des questions essentielles que pose ce livre.

Pour Genevoix, la mort n'est jamais une banalité: «Un homme tombe et c'est un des maillons de la chaîne humaine qui vient de se briser. C'est un manque inouï, un trou insondable. [...] Voilà ce qu'il comprend à ce moment: la vie est une unité. L'espèce humaine est une et elle est en nous, mais au-delà, il y a l'unité de la vie. Qui tue un homme ou un animal tue la vie dans sa totalité. Ce trou béant exige du guerrier un respect total de la vie». Pourtant, il tue. Il tue et fait tuer autant que faire se peut. Avec détermination, parfois même avec joie, au nom de l'idéal patriotique. Implacable engrenage de la guerre qui accule l'homme dans ses plus inextricables paradoxes.

Quant à Ernst Jünger, il idéalise la guerre avec un esthétisme glaçant. Il se sent héritier des «lansquenets» de Charles Quint dont il admire la combattivité redoutable et sans faille. Dans une posture «hiérarchique, élitaire, aristocratique, hiératique, sublime... et vaguement païenne», il voit le soldat comme un rouage au service de la race et la nation. Voilà qui rappelle d'autres carnages et qui augure ceux qui ensanglanteront encore le vingtième siècle. Jünger nous laisse avec ce terrible message: «Il y a la guerre parce que le meurtre est en chacun de nous. La guerre révèle l'essence de l'humain.»

Ce constat est peut-être le préalable à tout travail d'édification d'une paix à laquelle pourtant nous aspirons et que nous croyons possible malgré tout. Tant que l'œuvre de paix n'aura pas été réalisée en chacun de nous, les fondations d'une humanité durablement unifiée et réconciliée avec elle-même pourront-elles être posées ?

Patrick Ménager

* Bernard Maris, *L'homme dans la guerre, Maurice Genevoix face à Ernst Jünger*, Grasset, 2013, ISBN-10: 2246803381

Yash Tandon

Le commerce, c'est la guerre*



Le livre fait contrepoint à la thèse de l'OMC, promue récemment dans un article du *Guardian*, repris par *Le Temps*¹. La thèse dite « libérale », canon de l'Organisation Mondiale du Commerce, veut que le commerce soit porteur de paix. Tandon déconstruit ce

discours: «*Je veux vous montrer que l'histoire du commerce, surtout depuis la naissance du capitalisme, a été écrite dans le sang et la violence.*» (p.21).

L'ouvrage de Yash Tandon (traduit par Julie Duchatel de l'original *Trade is War*) présente d'abord le grand mérite de croiser les expériences de l'universitaire et du praticien des négociations internationales. L'auteur nous décrit les coulisses de la décolonisation, du néo-colonialisme, de négociations violentes entre l'Afrique et l'Union européenne (en fait, la Commission) ou l'OMC. Son expérience commence en 1969, dans son pays natal, avec son engagement aux côtés du Président ougandais Obote, victime des manœuvres de déstabilisation britanniques et israéliennes, qui débouchèrent sur la prise de pouvoir par Idi Amin Dada. Violence encore dans les négociations où l'Europe dispose d'experts qualifiés quand l'Afrique est moins armée de moyens. Violence toujours dans des négociations sous menaces d'aides en baisse ou de sanctions, à Doha en 2001 notamment: «*En fait, j'ai essayé au nom de l'Ouganda, de rentrer dans ce salon, sans y*

parvenir. Dans le « salon vert », le ministre tanzanien, Iddi Simba, et l'Ambassadeur Ali Mchumo avaient été harcelés toute la nuit jusqu'à ces heures matinales pour qu'ils acceptent le texte au nom des PMA (Pays les moins avancés), ou alors... Nous avons été informés dans les couloirs que depuis le 11 septembre, les Etats-Unis avaient annoncé que la situation avait changé: ceux qui « conspireraient » pour que la débâcle de Seattle se reproduise seraient considérés comme des soutiens aux « terroristes. » (p.44 et 45).

Au-delà des anecdotes éloquentes, le livre, c'est son deuxième mérite, montre en quoi la violence est structurelle, indissociable des rapports de forces tissés par l'histoire – «*Beaucoup d'historiens occidentaux passent ce point sous silence et pourtant, il est crucial: les colonies (et non les Etats-Unis) ont appuyé l'Europe, non seulement pendant l'entre-deux-guerres (1919-39) mais aussi, et considérablement, pendant la Seconde Guerre mondiale inter impérialiste (1939-45.)*» – rapports de forces actualisés par la mondialisation néolibérale qui abandonne l'objectif du développement pour une « lutte contre la pauvreté » aussi illusoire qu'hypothéquée. «*C'est le sujet de ce livre. Il traite de la paix, il traite de la guerre. Je débats de cela en l'appliquant au domaine du commerce.*» (p.25). Cette dimension de violence structurelle interpelle fondamentalement le chercheur pour la paix². Créée le 1^{er} janvier 1995 pour succéder au GATT, l'OMC est une « machine de guerre » (p.34 et suivantes), à la fois idéologique (par ses hypothèses et son jargon aseptisé) et contraignante (rapports inégaux, menaces, sanctions). L'auteur rappelle à bon escient que le projet initial d'une Organisation internationale du commerce (OIC) avait échoué à Bretton Woods: «*La France et le Benelux s'opposèrent à ce que tout*

* Yash Tandon, *Le commerce c'est la guerre*, Genève, CETIM, 2015, ISBN 978-2-88053-111-9

¹ Voir http://www.letemps.ch/Page/Uuid/221432fe-23f2-11e5-9a9f-be4265bf5f16/Cinq_mesures_pour_mettre_le_commerce_au_service_de_la_lutte_contre_la_pauvret%C3%A9

² Cf. Gabriel Galice « Le marché, la paix, la guerre », in *La guerre est-elle une bonne affaire ?*, Cahier du GIPRI n°6 – Paris, L'Harmattan, 2007

pouvoir de sanction soit accordé à l'OIC. Ces pays craignent que l'OIC soit influencée politiquement par les empires du dollar étasunien et de la livre sterling anglaise. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni, quant à eux, insistent sur la nécessité de sanctionner.» (p.38). Un aspect particulier de la guerre commerciale est « le long combat perdu sur le Traitement spécial et différencié (TSD) » (p.68). «*La 9^e conférence ministérielle de Bali s'est concentrée sur une destruction systématique – l'anéantissement – des dispositions TSD, sauf le nom.*» (p.69). Les développements sur «les guerres de la propriété intellectuelle et technologique» sont porteurs d'enseignements.

Le troisième mérite de l'auteur est de ne pas baisser les bras, de ne pas rendre les armes. S'appuyant sur des résistances victorieuses au Kenya et, plus régionalement, en Afrique de l'Est, Tandon trace des perspectives, esquisse des propositions (par exemple sur, à l'instar de la Chine et de l'Inde, l'industrialisation de la culture du coton en Afrique). Prolongeant la proposition de Samir Amin sur la nécessaire « déconnexion » par rapport à la mondialisation néolibérale, Tandon écrit : «*Selon mon dictionnaire, la régionalisation est aussi une forme de déconnexion*» (p.212).

Les remarques sur l'impérialisme et ses alternatives théoriques mériteraient sans doute d'être complétées. Anglophone, l'auteur n'accorde pas à des auteurs hétérodoxes francophones comme François Perroux la place qu'ils méritent alors qu'ils ont précisément mis en lumière la place du pouvoir dans les échanges économiques. Son expérience des relations douloureuses avec l'Europe conduisent l'auteur à l'indulgence à l'égard de la Chine: «*Les relations de pouvoir sont, sans aucun doute, asymétrique entre la chine et les pays africains, à l'instar des relations entre les Etats-Unis et l'Europe. Mais les Etats-Unis n'ont pas de relations impérialistes avec, par exemple, le*

Royaume-Uni. De même les relations chinoises avec l'Afrique ne sont pas de nature impérialiste, ni sous-impérialistes» (p.186).

Au total, l'ouvrage de Tandon apporte une contribution de grande qualité au débat souvent irénique, idéalisé, sur les relations commerciales internationales. Les points de vue du Sud manquent cruellement aux discussions européocentrées ou occidentalocentrées. A le lire, on trouve aussi une raison supplémentaire de se demander si l'Union européenne méritait vraiment son prix Nobel de la paix. Toutes les paix ne se valent en effet pas. Un aspect complémentaire au livre de Tandon est que la guerre en bonne et due forme (lire David Harvey sur *le nouvel impérialisme*) accompagne le commerce. Voilà qui donne plus de poids encore à la réflexion de Tandon il n'y a pas d'autre échappatoire que de passer *de la « paix impérialiste » injuste et violente à un nouveau type de paix, la « paix des peuples³»* (p.208).


Gabriel Galice

Institut International de Recherches pour la Paix à Genève (GIPRI)

Reconnue d'utilité publique
Messager de la paix ONU 1988

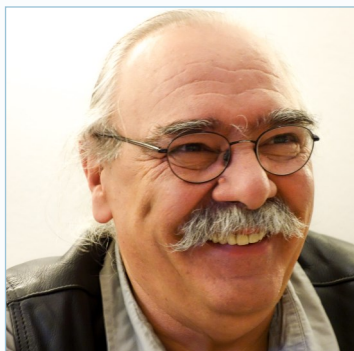
Bureau de la Fondation :
G. Galice (Président)
R. Eraers (Vice-président, Trésorier)
M. Palluat Natural (Secrétaire)

**Rue de la Paix, 7 bis
1202 Genève / Suisse
+ 41 (0) 922 907 36 62**

Site internet : www.gipri.ch
 [Geneva International Peace
Research Institute](http://www.gipri.ch)

³ Le lecteur pourra consulter le blog de Yash Tandon à l'adresse: <http://yashandon.com>

Parmi les nouveaux membres du Conseil de Fondation du GIPRI, nous vous présentons Patrick Bollé.



Patrick Bollé a effectué des études d'économie, de sociologie, de démographie et de statistique aux universités de Pau, Bordeaux et Genève. Il a travaillé comme assistant parlementaire en

France durant une quinzaine d'années. Dans les années quatre-vingt-dix, il a rejoint le Bureau international du Travail dont il est aujourd'hui retraité. Il a notamment été responsable de l'édition française de la *Revue internationale du Travail* durant une vingtaine d'années. Il a publié une série d'articles documentaires sur le travail et les questions sociales. Il a divers engagements associatifs dans les domaines de l'entraide, de la littérature et du rationalisme.

Depuis l'automne, le GIPRI accueille également une stagiaire pour quelques mois.



Isabelle Le Marois est collaboratrice du GIPRI depuis octobre 2015. Elle y travaille sur le projet "Quelle paix pour quel ordre du monde". Titulaire d'une double licence Droit et Sciences Po-

litiques (Université Paris 2 Panthéon-Assas, France, 2010-2014), elle est aujourd'hui étudiante en MPhil International Peace Studies à l'Université de Trinity College Dublin où elle se spécialise sur la question de la radicalisation des "djihadistes" français.

Geneva Papers

« Les empires en territoires et réseaux »

est la dernière publication du Dr. Gabriel Galice. Elle est désormais disponible en deux langues - [russe](#) et [français](#) - sur le [site du GIPRI](#).



A venir: notre note de lecture dans le prochain numéro de la *Lettre du GIPRI* n°26 (sortie prévue janvier 2016).

Une publication du Geneva Center for Security Policy, 2015

La Lettre du GIPRI

Publication trimestrielle du GIPRI
 Directeur de la publication : G. Galice
 Rédaction : P. Bollé, J. Deschamps,
 K. Fontaine, I. Le Marois

Site internet:

www.gipri.ch/publications/lettres-2

Contact: contact@gipri.ch



VILLE DE
GENÈVE

Le GIPRI bénéficie du soutien financier de la Ville de Genève.